

façade du Grand-Théâtre de trente colonnes, quand il est constant qu'il n'y doit être fait aucun changement. Où croirait-on qu'il va prendre le marbre destiné à l'érection de ces colonnes monumentales ? C'est dans ce qu'il appelle une *Carrière des Romains*, située, dit-il, à 25 lieues de Lyon. On voit que ce journal exploite la *carrière des nouvelles de Gobe-mouches*. L'abbé *Trente-mille-homme* n'eût pas désavoué celle qu'il donne à ses Lecteurs.

— Le même journal s'indigne de l'indulgence de ses confrères à l'égard de la *Gazette universelle*. Il trouve deux moyens pour la combattre, le *silence* et les *réfutations*. Le premier est des plus faciles ; quant au second, MM. du *Commerce* promettent d'en user largement. Chevaliers peu galans, ils déclarent la guerre à dame *Gazette*, en nous promettant qu'elle sera longue et acharnée : c'est une lutte de tous les jours. Nous connaissons, au travers de ces *charitables* discussions, quelqu'un qui pourrait bien ne pas s'en accommoder : c'est le Public, qui prend peu d'intérêt aux querelles de journaux. Nous conseillerons, dans tous les cas, à ces fiers champions, d'user du premier moyen qu'ils indiquent. Le Public, satisfait de leur *silence*, le trouverait plus éloquent que leurs *réfutations*.

— Un de nos confrères, qui ne nomme jamais ses concurrents, dans la crainte, dit-il, de leur valoir des abonnés, a découvert que de tout tems il y avait eu des poètes anonymes. Il en fait le pari avec nous, et met en jeu 25 louis payables au profit des Grecs, suivant son expression qui pêche un peu contre certaine bagatelle, qu'on appelle la Grammaire.

— Les hostilités, entre M. *Richardot* du *Journal du Commerce* et les athlètes des autres journaux, continuent, avec chaleur, au sujet de l'échange des machines et mécaniques entre l'Angleterre et la France. La question commence à s'éclaircir ; on en est déjà aux injures et aux personnalités. Par le tems qui court, c'est l'argument le plus en vogue, et même le seul de certains faiseurs.

— On a chanté, au dernier Concert, une romance intitulée : *La Fauvette*, et qu'on attribue à Carnot. Un journal de notre ville, en rendant compte de cette circonstance, désigne ainsi l'auteur : *Le défenseur d'Anvers, l'immortel Carnot*. Oûi, dirons-nous, il est *immortel*, et certain vote aussi. Que n'a-t-il toujours fait des romances !

— Au nombre des amateurs qui se sont fait entendre, mercredi dernier, dans la salle de la Bourse, on cite avec éloge M. *Mottard*. Il est nommé en toutes lettres par le *Journal du Commerce*, qui cache sous des points le nom de M. Fenillet, autre chanteur agréable, qui s'est fait entendre dans la même soirée.

— Que signifie un article dans lequel le *Journal du Commerce*, du 19 mai, annonce que M. et Mad. Lagardère, Tonny, Desroches et autres artistes du Grand-Théâtre de Lyon, composent une nouvelle troupe, qui débute dimanche prochain ? Cet article, placé sous la rubrique *Lyon*, est une copie du journal d'un département voisin, de celui de l'Ain, peut-être. Cette Feuille, qui n'a, en fait de matériaux, comme elle dit souvent, que l'embaras du choix, est-elle donc réduite à copier, sans discernement, les journaux de la province ?

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

C'est le 4 juillet prochain, anniversaire de la mort de Cathelineau, premier général en chef des armées vendéennes, qu'on posera la première pierre du monument qui doit lui être élevé au lieu même de sa naissance. La collection des gravures des généraux de la Vendée est maintenant en vente, et son produit est consacré à l'érection de ce pieux monument.

— Un artificier, appartenant au 3^{me} régiment d'artillerie, en garnison à Toulouse, a tenté de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet. Ce malheureux, qui a survécu à sa blessure, avait pris le parti désespéré de se détruire après avoir éprouvé, de la part de ses chefs, une légère punition qu'il croyait injuste.

— L'église de S. Jérôme, à Marseille, n'a qu'un autel en bois. M^{me} la duchesse de Berri a disposé, en faveur de cette paroisse, d'une somme suffisante pour l'établissement d'un autel en marbre. Ce bienfait a dû être célébré, dans une fête qu'on a donnée, ces jours derniers, aux habitans de ce quartier de Marseille.

— On nous écrit du département des Bouches du Rhône que des gelées plus fortes ont succédé à de premières gelées. La presque totalité des vignes a été ravagée par ce fléau destructeur. Les arrondissemens voisins ont à déplorer les mêmes pertes, et le découragement le plus complet s'est emparé de tous les propriétaires de vignobles. Les autres fruits ont éprouvé aussi quelques atteintes. Les nouvelles que nous recevons de Milhau et de Rhodéz, sur le même sujet, sont loin d'être satisfaisantes.

— Traduit, mardi dernier, devant le juri de l'Ain, un jeune Savoyard, âgé de 16 ans, était prévenu de vol avec des circonstances aggravantes. Il a été décidé qu'il n'avait point agi avec discernement : il a été acquitté ; mais on a ordonné qu'il serait reconduit par la gendarmerie jusqu'aux frontières, pour être remis à sa famille.

— Le duc de Devonshire, ambassadeur d'Angleterre, doit déployer à la cour de Russie un luxe éblouissant. On évalue à cent mille francs la valeur de la voiture de cérémonie dont il doit faire usage lors du couronnement de l'empereur Nicolas.

— Le tombeau du général Dugommier a été retrouvé à Perpignan. Il était mort, en Catalogne, dans la campagne de 1794. On se propose de lui ériger un monument plus convenable. Les autorités civiles et militaires du département ont pris des mesures à cet égard.

— Le dimanche 14 mai, jour de Pentecôte, une première Communion générale a eu lieu dans l'église métropolitaine de Toulouse. C'est un des résultats les plus consolans des travaux des pieux Missionnaires que cette ville possède dans ce moment.

— Tous les genres de dévouement ont parfois leur fanatisme : un Français, nommé Perry, habitant de Smyrne, porte à Bonaparte un amour qui tient de la fureur. Ayant appris l'arrivée, dans ces parages, de *sir Hudson-Lowe*, ancien gouverneur de Ste-Hélène, il s'est présenté, armé d'un poignard, au domicile de cet officier supérieur, dans le dessein de venger sur lui la mort de Napoléon. Heureusement *sir Hudson* était à bord d'un bâtiment dans la rade. Perry a assouvi sa rage sur les meubles de l'appartement, qu'il a mis en pièces. Il a été arrêté, comme auteur d'une tentative d'assassinat. On assure que cet individu n'est point attaché au Consulat français.

— Des froids très-vifs se sont fait sentir à Madrid, et dans toute la Nouvelle-Castille : mais ils n'ont pas eu, pour les fruits, un résultat aussi déplorable que dans nos départemens du Midi. Au contraire, cette température a été, pour le pays, un véritable bienfait, puisqu'elle a détruit un grand nombre de sauterelles, sorte d'insectes qui sont très-préjudiciables aux récoltes dans la Péninsule.

— On nous écrit de Toulouse, que M. Serres de Colombars, conseiller à la Cour royale, est décédé dans un âge peu avancé : il n'avait que 44 ans. Il fut d'abord attaché à cette compagnie comme avocat-général.

M. Malpel, professeur à la Faculté de droit de la même ville, vient de publier la troisième et dernière livraison de son *Traité des successions ab intestat*. Celle-ci se distingue, comme les précédentes, par une grande clarté d'exposition, et par un rare talent d'analyse.

— Il existe à Toulouse un nommé François Brun, sujet sarde, non naturalisé, qui exerce, à ce qu'il paraît, la profession de témoin dans les actes publics. Il a souscrit, en cette qualité, nous écrit-on, plus de 200 testamens, qui sont tous frappés de nullité, par le défaut de capacité de Brun. La Cour royale vient de casser un de ces actes. L'alarme s'est répandue parmi les autres testateurs, qui ont refait pour la

plupart leurs dispositions. Ce brave témoin est maintenant averti que, pour continuer sa singulière et facile profession, il doit prendre des lettres de naturalisation.

— Il paraît qu'il circule, à Cambrai, des pièces de cinq francs fausses. M. le procureur du Roi de cette ville invite les personnes, qui en auraient reçues, à lui désigner les distributeurs.

— On nous écrit, de Lausanne, que M. de Châteaubriant, qui est arrivé dans cette ville le 10 mai, y a loué une maison. Il paraît qu'il y prolongera son séjour, puisqu'il se propose d'y revoir la totalité de ses œuvres, et d'en préparer l'édition générale. Il était cependant plus naturel que le noble pair s'occupât de ce travail à Paris, et qu'il vît réimprimer sous ses yeux les ouvrages, dont il a cédé la propriété à quatre libraires de la capitale.

— On voit souvent en Angleterre des *gentlemen* se prendre de belle passion pour les animaux, et s'élever contre ceux qui les maltraitent. Il paraît que le même intérêt trouve des organes chez nous. Un pétitionnaire s'est plaint, à la Chambre des députés, de l'excessive cherté des bœufs, et de la barbarie de ceux qui mettaient à mort une aussi grande quantité de veaux. Il est inutile de dire qu'une semblable épître a excité l'ilarité de l'assemblée.

— La session du 2^e trimestre des assises du département de l'Ain s'est ouverte, à Bourg, le 15 mai courant, sous la présidence de M. Acher, conseiller à la Cour. Deux affaires de coups et blessures graves, un vol domestique, un autre avec escalade, deux viols, et enfin un meurtre : telles sont les causes qui doivent être soumises à la décision du juré.

— Plusieurs journaux de littérature et de théâtre, qui sont publiés à Paris, sont de nouveau l'objet de poursuites judiciaires. Ils sont encore prévenus de s'être immiscés dans les matières politiques, et sont cités, à cet effet, à paraître en police correctionnelle.

— La chaîne des Forçats, venant de Lyon, est arrivée à Valence le 7 mai,

où elle s'est accrue de 55 condamnés aux travaux forcés, provenant des départemens de l'Isère et de la Drôme. Elle a continué sa route pour Toulon.

TRIBUNAUX.

Le 18 mai, une cause grave a été déferée à l'examen du juré de l'Ain. Perrin, garde forestier, aux Champagnes, commune de Viriguin, était accusé d'avoir consommé le crime de viol sur la personne d'Anthelmette Pichon, jeune fille âgée de 17 ans. Voici les faits principaux de cette cause, qui a dû être jugée à huis-clos, à raison de certains détails de nature à ne pouvoir être exprimés sans offenser la pudeur.

Dans la journée du 15 février dernier, Anthelmette Pichon s'étant rendue dans la forêt de Rhotone avec deux de ses compagnes, pour ramasser du bois mort, fut aperçue par le garde Perrin. A l'aspect de cet individu, les trois jeunes filles, comme si elles eussent pénétré ses mauvaises intentions, prennent la fuite. Mais aussitôt Perrin se met à poursuivre la fille Pichon, parvient à l'atteindre, et l'entraînant avec lui dans l'épaisseur de la forêt, il s'efforce par les menaces les plus atroces et les traitemens les plus cruels de la faire céder à ses desirs impudiques. Anthelmette résiste ; il emploie la violence, et bientôt, malgré les cris de sa victime, l'attentat le plus odieux est par lui consommé sur cette malheureuse.

Non content d'avoir ainsi assouvi sa passion brutale, Perrin voulant se venger de la résistance qui lui avait été opposée par la fille Pichon, la force à se charger d'un fagot de bois verts qu'il avait lui-même façonné à dessein, et par un abus coupable de ses fonctions, il dresse un procès-verbal dans lequel il suppose qu'Anthelmette a été surprise en contravention.

Enfin cette jeune fille parvient à sortir du bois ; elle rencontre plusieurs femmes et leur raconte son malheur. Alors l'état dans lequel elle parut à leurs yeux était vraiment déplorable. Ses vêtemens étaient en désordre et tachés de boue ; accablée sous le poids du fagot qu'elle portait, tout en larmes et épuisée de souffrance, elle pouvait à peine marcher et se soutenir. Arrivée dans son domicile auprès de sa mère, qui ne manqua point de faire éclater un vif ressentiment au sujet des violences exercées sur sa fille, elle fut obligée de se mettre au lit et tomba malade. Un homme de l'art fut appelé, il reconnut les traces de l'attentat commis sur Anthelmette, et le crime se trouva ainsi constaté.

Bientôt Perrin se voit menacé d'être l'objet des poursuites de la justice. En vain il veut entrer en composition avec la famille Pichon. Tout arrangement lui est refusé, et sur l'offre qu'il fait de réparer sa faute, en épousant celle qui avait été en butte à ses outrages, cette jeune fille, quoique simple et timide, répond éner-

giquement qu'elle ne consentira jamais à être la femme de son bourreau.

De telles charges reproduites aux débats, ont dû porter la conviction dans l'esprit des jurés. Aussi, refusant d'accueillir la défense de l'accusé, qui prétendait qu'une infirmité qu'il a au bras, ne lui aurait pas permis d'exécuter son crime, et que la fille Pichon avait cédé volontairement à ses désirs, ils l'ont déclaré coupable de viol, avec cette circonstance aggravante, que lorsque le crime a été commis il avait la qualité de fonctionnaire public. En conséquence, Anthelme Perrin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la féttrissure.

VARIÉTÉS.

L'ouvrage de M. de Montlosier est une de ces productions qui doivent enfanter les brochures et les récriminations. Voici déjà M. Saintes qui se présente avec une *Réfutation complète du fameux Mémoire*. Sous plus d'un rapport la tâche était facile, et, pour combattre un grand nombre de passages, la première, et peut-être la seule question à faire à l'auteur est celle-ci : *Que voulez-vous dire ?* M. de Montlosier serait plus embarrassé pour y répondre, que ses adversaires pour le réfuter sérieusement. Il se rend, au surplus, justice au fond de sa conscience ; car il n'a pas compris lui-même son propre système : soutenir le contraire, ce serait nier l'évidence pour tout homme attentif et impartial qui lira le factum du philosophe auvergnat. Ce dernier doit sa vogue aux circonstances, et à un mot à la mode.

— Un nouveau journal s'imprime à Montauban : *C'est le Memorial religieux et littéraire du Midi*. Il paraîtra, tous les mois, deux cahiers de deux feuilles d'impression. Ce Recueil, disent ses auteurs, sera généralement consacré à la défense des saines doctrines en matière de religion, et à la propagation des principes conservateurs de l'ordre.

— Un chapelier des environs de Londres sollicite un brevet d'invention pour un nouveau mode de confection-

ner les chapeaux de soie : ils devront être imperméables. Ce procédé curieux sera sans doute bientôt importé chez nous.

— Un établissement thermal a été créé, à quatre lieues de Chamonix, à St-Gervais, en Savoie, près du Mont-Blanc. La découverte de ces Eaux date de 1806. Leur analyse, qui fut faite alors par quatre professeurs, MM. Pécllet, de La Rive, Boissier et Tingry, fut ensuite insérée dans la *Bibliothèque britannique*. Une commission fut nommée pour aider le propriétaire à se procurer les fonds nécessaires à l'établissement. Aujourd'hui M. Mathey, médecin à Genève, membre de l'académie de Turin, vient de publier une nouvelle notice sur ces bains, qui paraissent jouir aujourd'hui, dans le monde médical, du crédit le mieux assuré.

— Dans un vaudeville nouveau, un neveu, qui se plaint d'être désavoué par son oncle, parmi plusieurs arguments emploie celui-ci : *Une place de neveu n'est pas comme une autre, un oncle ne peut pas vous destituer*. Cette saillie ne manque jamais d'exciter l'hilarité du parterre ; elle fait sourire tout le monde, excepté ces pauvres bureaucrates, qui tremblent, chaque matin, de voir supprimer, au gré des caprices d'un chef, les modestes appointemens dont le budget administratif leur a laissé la précaire jouissance.

— L'Aristarque, qui est chargé de la partie des spectacles, dans le *Journal de la Méditerranée*, se plaint des intrigues de coulisses et des cabales de cafés, auxquels on doit les chuts improbateurs et les sifflets injustes qui découragent un artiste au lieu de le corriger. On voit que ce journaliste a plus que de l'indulgence, et MM. les acteurs lui doivent plus que de l'affection.

— Mlle. Corinaldi, l'une des artistes du théâtre des Terreaux, a pris aussi le chemin de Marseille, dont le

Public l'a traitée avec quelque sévérité. Il ne s'est déterminé à l'admettre que par comparaison avec celles qui l'ont précédée, et qui étaient au-dessous du médiocre. Un pareil motif est loin d'être agréable à Mlle Corinaldi, et le censeur du *Journal de la Méditerranée* fait, sur l'indulgence des Lyonnais envers cette actrice, des réflexions peu obligeantes pour cette dernière et notre Public.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 19 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 21 Mars 1826. — 95 fr. 90 c. 95 c. 96 f. 96 f. 95 f. 5 c.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. 64 f. 64 f. 10 c. 5 c. 10 c. 5 c.
Rente de Naples, 73 f. 20 c. 30 c.
Emprunt royal d'Espagne, 44 5/8.

Du 20.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 21 Mars 1826. — 96 f. 5 c. 96 f. 95 f. 95 c. 96 f.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 64 f. 10 c. 15 c. 10 c.
Annuités à 4 pour 0/0. J. du 22 décembre
Action de la banque 2015 f. 2010 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
Rente de Naples, 73 fr. 25 c. 35 c. 30 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 45
Emprunt d'Haïti,



PREX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 20 Mai 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4 10
Id. moyen	4
Id. moindre.	3 95
Seigle beau.	2 85
Id. moindre.	2 75
Orge belle.	2 50
Id. moindre.	2 40
Maïs.	2 80
Blé noir.	1 90
Avoine.	2 85
Pommes de terre rouges.	2
Id. blanches.	1 50

THÉÂTRE.

Les premières Amours, ou les Souvenirs d'Enfance. — Ketly, ou le Retour en Suisse.
— La Dame des belles Cousines. — Les Empiriques d'autrefois.